JUILLET 2015

MAGAZINE D'INFORMATION INTERCOMMUNAL

CANAL LIROU – SAINT CHINIANAIS

VA DEVENIR... SUD-HÉRAULT !

ASSIGNAN . BABEAU-BOULDOUX . CAPESTANG . CAZEDARNES . CEBAZAN . CESSENON-SUR-ORB . CREISSAN . CRUZY . MONTELS . MONTOULIERS . PIERRERUE
POILHES . PRADES-SUR-VERNAZOBRES . PUISSERGUIER . QUARANTE . SAINT-CHINIAN . VILLESPASSANS

Sommaire

Édito du Président	3
Le territoire et les élus	4
Le budget	6
Plan « Horizon communautaire »	7
Enfance – Jeunesse	8
Économie, urbanisme et mutualisation	10
Environnement	12
Tourisme	14
Culture – Patrimoine	16
Éclairage public	18
ZAE La Rouquette	19

Magazine de la Communauté de Communes Canal Lirou – Saint Chinianais

Journal d'information édité par la Communauté de communes Canal Lirou – Saint Chinianais
1, allée du Languedoc - 34620 PUISSERGUIER

Tél. 04 67 93 89 54 - Fax 04 67 93 73 32 - E-mail : accueil@cc-canal-lirou.fr

Directeur de la publication : Jean-Noël Badenas

Rédaction : Comité de rédaction

Crédits photos : © Melkan Bassil www.photographepatrimoine.com - © oticanaldumidi.fr (p.15) - © Les MémoiRes de Puisserguier (p.17)

Création et réalisation : Loïc Beillet le Béhérec - 06 20 59 42 50 - contact@loicbeillet.com

Impression : Imprimerie Debourg - www.imprimeriedebourg.com

Tirage : 12 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle est interdite.

Jean-Noël BADENAS
Président de la communauté de communes
Canal Lirou – Saint Chinianais
Maire de Puisserguier

Édito du Président

De l'ambition pour un territoire...

Les élus communautaires de Canal Lirou St Chinianais n'en manquent pas ! Cette volonté d'aller de l'avant, de planifier et d'investir pour le bien-être des populations : c'est la marque de fabrique, l'état d'esprit de cette nouvelle assemblée que j'ai le plaisir et l'honneur de présider.

L'année 2014, année de fusion a été celle d'un travail intense et riche, qui a abouti à la réécriture des statuts communautaires. Outre les politiques en place qui seront poursuivies et développées, de nouvelles compétences ont été dévolues à l'Intercommunalité. Pour ce faire, une stratégie de développement doit être mise en place, de nouveaux outils pour la conduire doivent être utilisés.

Au travers des actions menées, nous appréhendons les formidables atouts de notre territoire communautaire, et nous prenons conscience de l'importance du service public pour les mettre en lumière et les exploiter. Notre réussite est indissociable du soutien apporté par les différents partenaires institutionnels. Elle suppose aussi la recherche du dialogue et la concertation avec le tissu associatif. Elle implique, enfin, de mettre en exergue un concept qui m'est cher, celui de l'esprit communautaire, comme gage de réussite et de solidarité, garant d'une vision territoriale à long terme.

En vous souhaitant, à toutes et à tous,
un bel été, et une agréable lecture !

Canal Lirou – Saint Chinianais deviendra bientôt...
Sud-Hérault !

Au printemps dernier, un appel à la population a été lancé pour que chaque habitant puisse participer au choix du nouveau nom.
Parmi les nombreuses propositions, l'appellation Sud-Hérault a été choisie. Ce changement de nom deviendra officiel à l'issue de la procédure de modification statutaire en cours.

Le territoire et les élus

ASSIGNAN
BOURDEL Etienne
Suppléant : FRAISSE Joseph

BABEAU-BOULDOUX
ROGER Jérôme
Suppléant : ROUSSIGNOL Robert

CAPESTANG
POLARD Pierre
GIL Isabelle
DUCLOS Gilles
BRASSET Véronique
GARY Michel

CAZEDARNES
CAZALS Thierry
Suppléant : BERNADOU Claude

CÉBAZAN
AFFRE Gérard
Suppléant : OBON Robert

CESSENON-SUR-ORB
FAVETTE Jean-François
BOUZAC Marie-Rose
BOSC Bernard
PONS Marie-Pierre

CREISSAN
BARTHES Bruno
LEGIER Joséphine

CRUZY
SOLA Hedwige
Suppléant : DOMENECH Denis

MONTELS
FRANCES André
Suppléant : DE RODEZ Hugues

MONTOULIERS
GLEIZES Gérard
Suppléant : AUGUSTIN Jacques

PIERRERUE
BARDY Pierre
Suppléant : ROGER Daniel

POILHES
CARABELLI-SEJEAN Jacqueline
Suppléant : PAILLET Bernard

PRADES-SUR-VERNAZOBRES
MILHAU Jean-Marie
Suppléant : CODOU Roch

PUISSERGUIER
BADENAS Jean-Noël
MARTIN Annie
OBIOLS Hervé
ALBO Marie Line
LE PETITCORPS Gilbert

QUARANTE
RIVAYRAND Gilbert
DAUZAT Elisabeth
ORTIZ Serge

SAINT-CHINIAN
ENJALBERT Bruno
FAIVRE Marylène
SYLVESTRE Lucien

VILLESPASSANS
PETIT Jean-Christophe
Suppléant : BARTALOTTA Afia

BUREAU

Président

Jean-Noël BADENAS (Puisserguier)

Vice-Présidents

Jean-François FAVETTE (Cessenon-sur-Orb), Pierre POLARD (Capestang), Thierry CAZALS (Cazedarnes), Hedwige SOLA (Cruzy), Elisabeth DAUZAT (Quarante), Bruno BARTHES (Creissan)

Membres

Gérard AFFRE (Cébazan), Gérard GLEIZES (Montouliers), Marylène FAIVRE (Saint-Chinian)

ENFANCE-JEUNESSE

Vice-président
Jean-François FAVETTE

Marie-Rose BOUZAC
Isabelle GIL
Marie-Pierre PONS
Gilles DUCLOS
Marie-Line ALBO
Gérard AFFRE

ÉCONOMIE

Vice-Président
Pierre POLARD

Hervé OBIOLS
Michel GARY
Jérôme ROGER
Jacqueline CARABELLI-SEJEAN
André FRANCES
Jean-Christophe PETIT
Etienne BOURDEL
Serge ORTIZ
Bernard BOSC
Denis DOMENECH
Gilbert LE PETITCORPS

ENVIRONNEMENT

Vice-Président
Thierry CAZALS

Annie MARTIN
Gilles DUCLOS
Pierre BARDY
Véronique BRASSET
Gérard AFFRE
Robert ROUSSIGNOL
Jean-Christophe PETIT
Denis DOMENECH

TOURISME

Vice-Présidente
Hedwige SOLA

Isabelle GIL
Jérôme ROGER
Gérard GLEIZES
Robert OBON
Joséphine LEGIER
Marylène FAIVRE
Marie-Line ALBO
Etienne BOURDEL
Michel GARY
Pierre BARDY

CULTURE PATRIMOINE

Vice-Présidente
Elisabeth DAUZAT

Bruno ENJALBERT
Robert OBON
Marie-Pierre PONS
Véronique BRASSET
Joséphine LEGIER

URBANISME

Vice-Président
Pierre POLARD

CONFERENCE
DES MAIRES

ECLAIRAGE PUBLIC - STADES - SPANC

Vice-Président
Bruno BARTHES

CONFERENCE DES MAIRES

Un budget 2015 alliant maîtrise financière et ambition territoriale

Le 15 avril dernier, le Conseil de communauté a voté, à l'unanimité, le budget de l'exercice 2015.

Équilibré à 12 973 566 € en section de fonctionnement et 7 693 776 € en investissement, ce budget intègre des résultats antérieurs s'élevant à 5 389 312 €, dont 412 222 € couvrant les besoins en investissement et 4 977 091 € constituant le report en fonctionnement 2015.

S'il témoigne d'une bonne santé financière et d'une gestion attentive des deniers publics, il révèle aussi l'ambition des élus pour ce territoire nouvellement constitué depuis le 1er janvier 2014.

Il est l'expression des différentes politiques menées au service des populations (actions et dispositifs Enfance-Jeunesse, programmation culturelle, service éducatif du patrimoine, réseau des sites et des musées, école de musique, gestion et exploitation de l'éclairage public, entretien des stades, assainissement autonome, collecte et traitement des déchets ménagers, déchèteries, habitat...).

Avec tout récemment, **l'adjonction d'une nouvelle compétence liée à l'urbanisme** (Plan Local d'Urbanisme) **et la mise en place au 1er juillet 2015 d'un service instructeur ADS**, en direction des communes membres, dont le coût est entièrement pris en charge par la Communauté. Enfin, le développement touristique est toujours soutenu largement par **le vote d'une subvention conséquente à l'office de tourisme intercommunal « Du Canal du Midi à Saint-Chinian »**, issu de la fusion des deux offices existants.

Tout en affirmant la détermination des Elus de ne pas augmenter la pression fiscale des ménages et des entreprises, le budget 2015 traduit le parti pris de maintenir un niveau d'investissement soutenu, avec un recours à l'emprunt toujours très encadré comme le prouve la capacité de désendettement très faible de la communauté.

Par ailleurs, cette année encore, **le montant du reversement aux communes membres, hors attribution de compensation, est garanti à hauteur de 829 651 €**, ce qui représente un appui et un levier financiers non négligeables pour les budgets communaux.

Structurer une réflexion globale : Le plan « horizon communautaire »

La Communauté de Communes Canal-Lirou-Saint-Chinianais (aujourd'hui Sud-Hérault) a vu le jour le 1er janvier 2014 suite à la fusion de Canal-Lirou et de la Communauté de Communes du Saint-Chinianais. Ce territoire de 17 Communes rassemblant plus de 18 000 habitants doit prendre son envol et pour cela il a été décidé de mettre en œuvre le plan « Horizon Communautaire ».

Ce plan vise à apporter le recul et la cohérence nécessaire au déploiement des politiques publiques au service de ses habitants.

Il se décline en un ensemble structuré d'études qui seront finalisées d'ici fin 2015.

- **Le Projet de Territoire :** il a pour objectif, à partir d'un diagnostic complet du territoire, de formuler les grands enjeux et les projets des politiques à mener sur un horizon de 10 ans (2015-2025). Il s'agira de définir les équipements structurants et leur implantation, les actions à mener en cohésion avec les Communes.

- **Le Schéma mutualisation :** il s'agit de définir sur l'horizon du mandat (2015-2020) les possibilités de mutualisation des services entre la Communauté de Communes et les Communes membres. L'optique est d'optimiser l'utilisation des moyens humains et matériels afin d'apporter la meilleure réponse aux attentes des citoyens.

- **Le Pacte fiscal et financier :** il a pour but de définir les critères de répartition des ressources financières (Fonds de Péréquation Intercommunale, Dotation de Solidarité Communautaire, Fonds de concours...) afin d'optimiser l'allocation des ressources, au service du Projet de Territoire.

- **L'étude « Développement Economique » :** à partir d'un diagnostic économique du territoire, il s'agira de définir un schéma directeur de développement économique sous forme d'un plan d'actions concret et opérationnel. En associant les acteurs économiques locaux, il conviendra de valoriser nos atouts (viticulture, tourisme, artisanat, commerces de proximité...), tout en identifiant des nouvelles filières potentielles, afin de favoriser la création locale de richesse et d'emplois au cœur de notre territoire.

- **L'étude « Enfance / Jeunesse » :** l'objectif était de définir les modalités de déploiement de cette grande politique communautaire sur l'ensemble de notre nouveau territoire. Cette étude a permis de programmer son développement et son évolution sur l'horizon du mandat, avec la réflexion sur un mode d'accueil collectif.

- **L'étude « Offices de Tourisme » :** il était nécessaire d'aligner le périmètre de l'Office de Tourisme sur celui du nouveau territoire communautaire. Il était également nécessaire de réfléchir aux mécanismes de gouvernance pour une plus grande efficacité. C'est le statut d'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) qui a été retenu.

Les deux communautés de communes Canal Lirou et Saint Chinianais ont fusionné au 1er janvier 2014 constituant un nouveau territoire de 17 communes et de près de 18 000 habitants.

Une politique enfance jeunesse très développée était en place sur l'ancien périmètre Canal Lirou avec :

- un Lieu d'Accueil Enfants Parents pour les enfants de 0 à 3 ans (LAEP CANAL JEU),
- un Centre de Loisirs pour les 3-11ans (ALSH PLANETE LIROU),
- un Espace Jeunes pour les 12-17 ans ,
- un Point d'Information Jeunesse pour les 12-26 ans (PIJ),
- un Relais d'Assistants Maternels pour les 0-6 ans (RAM),
- une Médiation Familiale,
- un Point d'Accueil et d'Ecoute enfants, jeunes parents (PAEJ)
- un Relais de Services Publics (RSP).

Le Saint Chinianais, de son côté, n'avait mis en place que le RAM conjointement depuis peu avec Canal Lirou.
Très vite, les élus ont souhaité étendre la politique enfance-jeunesse sur l'ensemble du nouveau territoire. La mission a été confiée au bureau d'études SAPIE afin de diagnostiquer les besoins et d'établir une programmation dans le temps prenant en compte les attentes des habitants et le potentiel financier de la collectivité ainsi que l'implication des différents partenaires institutionnels dans ce domaine (CAF, MSA, DDCS, CG...).
Le rendu de l'étude fin février a permis de cibler une action prioritaire qui réside dans la création d'un ALSH pour les 3-11 ans dans le Saint Chinianais. Tous paramètres pris en compte, la commune de Cessenon-sur-Orb s'est avérée la plus à même d'accueillir ce nouveau centre. Afin de démarrer au plus tôt ce service, cet accueil fonctionne depuis le mois de juillet et durant toutes les vacances scolaires (hors vacances de Noël), à l'école maternelle « les Pitchounets» et dans l'Espace Léo Lagrange.

Dans le même temps se développeront sur le Saint Chinianais le LAEP « Canal Jeu» ainsi que le PIJ et le PAEJ dans des lieux qui restent à définir.
Un nouveau local vient d'être acheté dans le centre-ville de Capestang pour y transférer après la réalisation de travaux de mise en conformité les services qui se trouvent actuellement dans un préfabriqué.
La mise en place de ces services apportera plus de confort aux jeunes ménages qui de plus en plus nombreux font le choix de s'installer sur notre territoire.

Jean-François FAVETTE
Vice-président en charge
de l'Enfance-Jeunesse
Maire de Cessenon-sur-Orb

Le Relais Assistants maternels (RAM)

L'animatrice du R.A.M. organise des ateliers d'éveil avec les assistants maternels et les enfants en garde de celles-ci. Cela permet aux bébés et petits enfants de rencontrer d'autres enfants et de découvrir plein de choses.

Canal jeu

Depuis maintenant trois ans il existe CANAL-JEU, un lieu tout spécialement dédié aux familles .Une équipe composée de professionnels de la petite enfance accueille en matinée petits, touts petits, parents et grands-parents à Cruzy, Puisserguier, Capestang afin de partager, faire connaissance, jouer, se détendre...Dès la prochaine rentrée, c'est à l'espace Léo Lagrange de Cessenon sur Orb, que nous vous donnons rendez-vous.

Le centre de loisirs

En période de vacances scolaires, ce n'est pas toujours facile pour les parents de s'occuper des enfants. Le centre de loisirs ouvert tous les jours des vacances ainsi que le mercredi à partir de midi, peut les accueillir à partir de 3 ans et ce, jusqu'à 12 ans.
Planète Lirou existe sur Puisserguier depuis 2008 et un nouveau Planète Orb à ouvert à Cessenon-sur-Orb le 6 juillet 2015.
L'équipe d'animation met tout en œuvre, à travers un projet pédagogique réfléchi pour que les enfants passent de très bonnes vacances.

Le Point Information Jeunesse (PIJ)

Un lieu de ressources pour tous jeunes, moins jeunes et parents sur les questions qui préoccupent, emploi, orientation, formation, départ à l'étranger... Le forum des métiers organisé par le PIJ a réuni 250 collégiens de 5ieme et 4ieme Cette journée réalisée grâce à la précieuse collaboration de 70 professionnels participe à leur réflexion sur l'orientation.

En tant que Vice-Président en charge de l'économie, de l'urbanisme, de l'habitat et de la mutualisation des services, j'aurai à cœur de travailler au développement de ce territoire.

Cela passe bien sûr par le développement économique, avec la mise en place d'un plan d'action visant à valoriser nos atouts existants (viticulture, commerces de proximité, artisanat...) et à développer de nouvelles opportunités. Le fil directeur de ces actions est la création d'emplois dans nos villages.

Pour se développer harmonieusement, un territoire a besoin de cohérence et d'une vision partagée. Ce sera l'objet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il s'agira de définir, avec l'ensemble des Maires, les grands axes de l'aménagement du territoire permettant de renforcer notre attractivité, en misant notamment sur un cadre de vie préservé.

Enfin, le développement ne peut être partagé sans des services publics de qualité. La démarche de mutualisation des services nous permettra d'avoir une réflexion sur la façon de mieux organiser les services communautaires, en partenariat avec les services des Communes. Économie, urbanisme, services publics...autant d'enjeux qu'il faut remettre en perspective au service d'un territoire et de ses habitants. Un défi important mais passionnant ! Vous pouvez compter sur mon engagement plein et entier pour le relever.

Pierre POLARD
Vice-Président en charge
de l'Économie, de l'Urbanisme
et de la Mutualisation
Maire de Capestang

Urbanisme : Le PLUI, un choix novateur et volontariste

Depuis le 1er janvier 2015. Les élus communautaires, sous l'impulsion du Président Jean-Noël Badenas et du Vice-Président en charge de l'Urbanisme Pierre Polard, les élus ont fait un choix novateur et volontariste (la loi ALUR ne rend obligatoire le PLUI qu'en 2017). C'est la première intercommunalité de l'Hérault à avoir franchi le pas. L'élaboration du PLUI démarrera en septembre 2015 avec la prescription de ce nouveau document d'urbanisme.

Le PLUI permettra de mener une réflexion commune et globale sur l'aménagement du territoire communautaire. Les limites des communes sont dépassées par les modalités de déplacement, par les zones de chalandise, par les zones d'attraction des équipements, par le fonctionnement des exploitations agricoles, par les unités paysagères, par les enjeux de biodiversité. L'intercommunalité apparaît comme la meilleure échelle pour concevoir les mesures adaptées aux enjeux du territoire, tout en valorisant et renforçant la complémentarité et donc l'identité des communes.

Il ne s'agit en aucun cas de déposséder les Maires de leurs prérogatives en matière d'urbanisme dans la mesure où ils seront associés à chaque étape du projet dans le cadre d'une conférence des Maires.La mutualisation de cette démarche a permis de structurer un service urbanisme communautaire par le recrutement d'un chargé de mission. Cela donnera aux élus la possibilité de faire porter techniquement leurs orientations politiques, notamment dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Biterrois.

Développement économique : Une ambition pour le territoire

Nous avons fait le choix, avec le Président Jean-Noël Badenas, de donner une nouvelle impulsion à cette compétence sur notre territoire, en cette période de crise et de montée du chômage. La finalité du développement économique est bien évidemment la pérennisation et la création d'emplois, dans le cadre d'une création de richesse locale, non délocalisable. Pour cela, il convient de s'appuyer sur nos spécificités et nos atouts : situation stratégique entre Béziers et Narbonne, cadre de vie préservé...

Les composantes touristiques et viti-vinicole de notre économie auront bien évidemment toute leur place. Mais nous devons promouvoir avant tout un développement équilibré et homogène sur le territoire.

Afin de piloter de façon opérationnelle le déploiement de cette politique, une chargée de mission a été recrutée à compter du 02 février 2015.

Elle aura pour mission d'être l'interface entre les acteurs institutionnels et les entreprises et porteurs de projets. Elle établira un diagnostic économique du territoire afin d'identifier les atouts, les faiblesses et les enjeux du territoire, avec l'appui d'un bureau d'études.

Elle s'appropriera le Schéma Régional de Développement Economique. Elle assurera la promotion du territoire auprès des entreprises et des porteurs de projets, afin de susciter des implantations d'activités, que ce soit sur la ZAE de Puisserguier ou sur l'ensemble du territoire. Elle assurera également l'assistance au montage de dossiers de subventions, d'aides diverses...

Mutualisation : Améliorer encore le Service Public

La loi du 16 décembre 2010 dite « RCT » (Réforme des Collectivités Territoriales) stipule que, dans l'année qui suit le renouvellement des conseils communautaires (2015, en l'occurrence), les intercommunalités rédigent un Schéma de mutualisation. Ce Schéma doit préciser, sur l'horizon du mandat (2014-2020), les actions et les projets de mutualisation entre la Communauté de Communes et les Communes membres.
Ce Schéma doit mesurer aussi l'impact sur le personnel et les coûts de fonctionnement. L'objectif de la démarche peut être double : faire mieux à moyen constant ou faire aussi bien à moindre coût. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'améliorer encore le service public. Groupements de commandes pour bénéficier de tarifs préférentiels, mise en commun de matériels et de personnels...les pistes ne manquent pas pour concrétiser cette volonté. Il faut choisir celles qui sont le mieux adaptées à nos spécificités.
Pour mettre en œuvre ce projet, les Maires et les élus communaux ont été impliqués. Un questionnaire a permis de connaître les attentes du « terrain ». Des grands axes ont ainsi pu être dégagés, et à partir de ces grandes tendances, des groupes de travail associant élus et agents formuleront des propositions qui feront l'ossature du Schéma de mutualisation. Ce document sera ensuite transmis pour avis aux Conseils Municipaux, puis approuvé par le Conseil Communautaire. Chaque année, lors du vote du budget, un point sur l'avancement des actions sera effectué par les élus et des modifications pourront être apportées.

Instruction du permis de construire : Du nouveau depuis le 1er juillet

Parmi les changements introduits par la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) promulguée en mars 2014, on peut noter la fin de l'instruction des permis de construire par les services de l'Etat. Ainsi, à partir du 1er juillet 2015, le service urbanisme communautaire devra prendre en charge l'instruction des permis de construire auparavant effectuée par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), pour les Communes dotées d'un document d'urbanisme. Les Communes relevant du Règlement National d'Urbanisme (RNU) sont toujours prises en charge par la DDTM.

Afin d'éviter toute régression de la qualité de service aux Communes concernées, il est nécessaire de structurer un service ADS (Application du Droit des Sols) communautaire. C'est une logique de mutualisation : si chaque Commune créait son service, elle ne pourrait recruter qu'un instructeur à temps partiel, sauf à sur-dimensionner le service. Un service pensé au niveau communautaire permet de recruter un instructeur à temps plein, gage de professionnalisme et de disponibilité. Ainsi, sous l'autorité du chargé de mission « urbanisme », un instructeur a été recruté début mai 2015.

Ce service sera rendu à titre gratuit pour les Communes qui souhaitent en bénéficier. Cette mutualisation des moyens permettra plus de proximité et de réactivité dans le traitement des demandes.

Bien entendu, le dépôt des dossiers se fera toujours auprès de la mairie de la Commune et les élus communaux continueront à prêter une oreille très attentive aux besoins de chacun en la matière, de façon à maintenir un rapport privilégié de proximité dans l'accompagnement des autorisations de construire.

La Communauté de communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets en régie pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective en porte à porte. La collecte des points d'apport volontaire d'emballages recyclables et les transports des bennes des déchèteries de Quarante et Pierrerue sont confiés à des prestataires privés.

Après la fusion des communautés de Communes Canal Lirou et Saint-Chinianais, les élus ont travaillé prioritairement à une réorganisation des services de collecte et à une harmonisation des horaires d'ouverture des déchèteries.

Des travaux de réhabilitation des déchèteries sont en cours. Il s'agit de mettre en conformité réglementaire les structures existantes par la pose de garde-corps sur les hauts de quai, la rénovation de la signalétique, équipements de protection des bas de quai, butées de roues, locaux à déchets dangereux des ménages. Le compacteur à rouleau de la déchèterie de Quarante, a été remplacée mi-juin par un compacteur équipé d'un crochet pour le déplacement des bennes. Un local spécifique pour l'accueillir a été construit sur le site de la déchèterie.
Par ailleurs, l'opération d'habillage des points de regroupement de bacs situés en centre de village, se poursuit. Les bacs collectifs sont « masqués » par des caches-conteneur revêtus du logo communautaire permettant ainsi d'améliorer l'esthétique des hyper-centres.

En matière de sensibilisation et d'éducation au tri sélectif, un agent de communication poursuit sa mission auprès des usagers pour l'amélioration continue des performances de collecte sélective et la réduction des refus. Il aura à animer le programme local de prévention des déchets, issu des lois « grenelle ». Un comité de pilotage, composé d'élus, de techniciens de la communauté de communes, du Conseil départemental et de l'ADEME, assisté d'un bureau d'étude, va être créé afin d'élaborer ce programme et de contribuer ainsi à la réduction des déchets produits sur le territoire.
Une deuxième phase de réorganisation et d'optimisation de la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables est en préparation, qui permettra de renforcer l'harmonisation des schémas de collecte et le fonctionnement des services.

Enfin, une extension du service de « balayage mécanique » est à l'étude. Les communes ne bénéficiant pas du service avant la fusion et souhaitant y adhérer pourront ainsi l'utiliser pour tout ou partie de leur territoire.

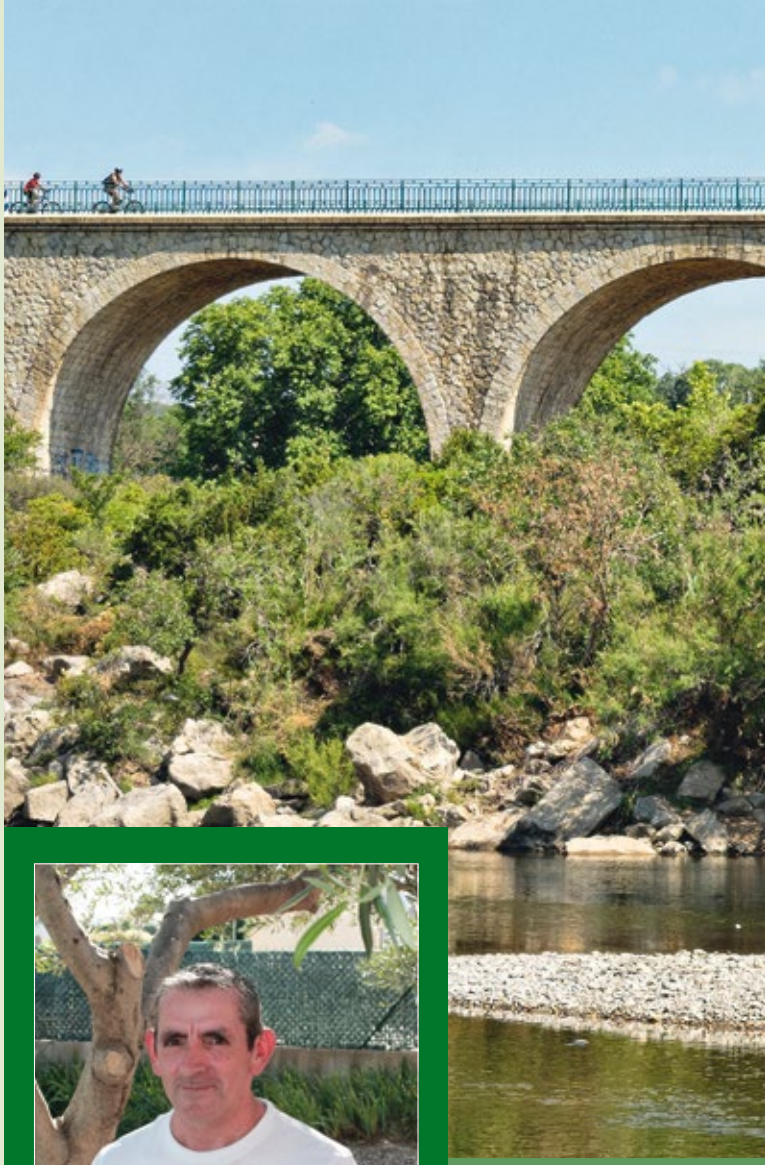

Thierry CAZALS
Vice-Président
en charge de l'Environnement
Maire de Cazedarnes

Le verre : un emballage recyclable à l'infini

Le verre est un matériau 100% et indéfiniment recyclable. L'intérêt est à la fois environnemental, économique et social.
En effet, **le process de fabrication du verre à partir de matériaux collectés et recyclés nécessite moins d'énergie** que pour une production à partir des matières premières entrant dans la composition du verre. Le verre collecté sur le territoire est transporté et traité à l'usine IPAQ SA Béziers.

En 2014, environ 640 tonnes de verre ont été collectés et recyclés sur le territoire communautaire soit 37,6 Kg/an/habitant.

RAPPEL DES CONSIGNES DE COLLECTE DES BACS INDIVIDUELS POUR LES SECTEURS COLLECTÉS EN PORTE À PORTE

Les conteneurs individuels sont destinés à recevoir uniquement des :

- Ordures ménagères résiduelles en sac (Couvercle Vert)
- Emballages recyclables (Couvercle Jaune)

- *Les containers doivent être rentrés au plus tôt après la collecte et* ***ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique.***

Le recyclage a deux objectifs principaux :

- limiter le volume des déchets ménagers résiduels
- diminuer l'extraction de matières premières dans la nature

Comment trier ?

102 points d'apport volontaire (colonne) sont répartis sur le territoire.
Le nombre de colonnes par commune est défini en fonction du nombre d'habitants.

Quoi trier ?

Les bouteilles, flacons et bocaux uniquement !
Sans bouchons et couvercles.

ATTENTION : Ampoules, néons, faïence, porcelaine, vaisselle, bouchons et couvercles, pare-brise, vitres, miroirs.... Ne se recyclent pas !
Ils doivent être déposés à la déchèterie.
En cas d'erreur de tri importante, les bennes apportées sont déclassées. La communauté perd alors le bénéfice des recettes associées et des performances en matière de recyclage.

Horaires des déchèteries Intercommunales

Du 1er Novembre au 31 mars :
Pierrerue
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.
Quarante
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Le dimanche de 9h00 à 12h00.

Du 1er avril au 31 octobre :
Pierrerue
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.
Quarante
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h. Le dimanche de 9h00 à 12h00.

NB : Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Vice-Présidente, en charge du tourisme depuis un an, je mesure l'ampleur de la tâche, son importance et surtout le potentiel touristique que représente notre nouveau territoire issu de la fusion des communautés Canal-Lirou et St- Chinianais qui s'étend du Canal du Midi aux rives de l'Orb avec en son cœur un vignoble d'excellence qui sculpte un paysage préservé d'une grande diversité et un patrimoine historique remarquable.

À une vingtaine de minutes des plages de la Méditerranée, entre le charme du canal du Midi et les eaux vives de l'Orb propices aux activités sportives et à deux pas des agglomérations de Béziers et Narbonne, des gares SNCF et des aéroports internationaux, notre territoire doit représenter une nouvelle destination touristique. Le tourisme constitue un outil de développement économique. Nous avons la chance de posséder un vignoble de qualité, des produits du terroir et artisanaux, un savoir-faire régional, des festivités... Cela va nous permettre de travailler sur l'œnotourisme mais aussi des structures d'hébergements et des activités de loisirs.

Il convient donc de fédérer l'ensemble de tous les acteurs touristiques pour les accompagner et vendre notre territoire, les produits et les activités qui lui sont liés.

En 2015, la fusion des offices de tourisme du Canal du Midi et du Saint-Chinianais en un office de tourisme communautaire sous la forme d'un EPIC (établissement Public Industriel et Commercial) nous permettra de disposer d'un outil qui puisse répondre aux nouveaux besoins en matière de e-tourisme en particulier et renforcer l'attractivité de notre destination.

Le tourisme sera je l'espère une composante forte du prochain projet de territoire qui dessinera les axes de développement de la Communauté durant les prochaines années.

Hedwige SOLA
Vice-Présidente
en charge du Tourisme
Maire de Cruzy

Le projet oenotouristique d'Assignan

Un judicieux partenariat Public-Privé entre la communauté de communes, la commune d'Assignan et les Propriétaires du Château de Castigno, M. et Me VERSTRAETE.

Côté Investisseur privé : création d'hébergements touristiques, d'un restaurant, d'un bar...

Côté investissement public : **1re tranche de travaux d'aménagement des espaces publics** (avec le soutien financier du Département de l'Hérault et de la Région Languedoc Roussillon) : réhabilitation de la place « historique », des rues qui la relient aux principaux équipements, transformation du terrain de tennis en parking...

Pour une amélioration notoire du cadre de vie des habitants, un impact visuel et fonctionnel du projet privé, des retombées évidentes en matière de développement touristique.

De la gestion déléguée à la reprise en régie du port de Capestang-Poilhes

Huit ans après la prise en concession des ports de Capestang et Poilhes, les élus communautaires ont choisi de reprendre en régie la gestion portuaire.

C'est un choix politique mais pas seulement, la gestion portuaire est au cœur d'enjeux économiques, touristiques, environnementaux, sociaux et culturels. Il s'agit de transformer le port «parking à bateaux, en outil de développement territorial».

La réflexion porte sur l'élaboration du plan de mouillage, de concert avec Voies Navigables de France et en symbiose entre les différents utilisateurs (base de location et stockage, bateaux à passagers, péniches hôtels, bateaux logements en moyenne et longue durée...) tout en conjuguant avec les objectifs des élus communautaires.

En mutualisant les moyens avec l'office de tourisme intercommunal, cela permet d'assurer un accueil de qualité, de veiller à l'image du port (entretien, collecte des déchets...), et ce en transversalité avec le service environnement de la communauté.

L'attractivité des ports et des perspectives de développement du nautisme sont des axes importants pour les projets de valorisation touristique et de l'essor du territoire.

Le Site VTT du Saint-Chinianais

Le site VTT réalisé en partenariat avec le Vélo club de Saint-Chinian, labellisé en 2014 par la fédération française de VTT a été inauguré qui représente 431 km de sentiers VTT soit 23 circuits. La requalification des 18 sentiers de randonnées pédestres en collaboration avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Retrouvez la totalité des circuits dans les offices de tourisme du territoire.

La «Voie Verte»

La voie verte de 11 km, créée en 2014 par la communauté de communes Canal-Lirou Saint-Chinianais, entre Capestang et Cruzy, sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée n'est toujours pas ouverte «officiellement» au public.En effet, alors même que les travaux d'achèvement de cette dernière étaient en cours de réalisation, les intempéries des 28-29-30 septembre 2014 ont occasionné d'importants dégâts sur la voie, plus particulièrement sur 4-5 tronçons situés sur les communes de Capestang, Puisserguier, et Quarante.

Les élus communautaires ont décidé de solliciter auprès du tribunal administratif de Montpellier la prescription d'une mesure d'expertise afin de dégager les responsabilités, de déterminer l'origine des dommages et de définir la nature des travaux à réaliser pour pérenniser l'ouvrage.

Même si l'interdiction d'accès à la voie est difficile à matérialiser, celle-ci reste un «chantier interdit au public» jusqu'à sa réception et la fin de la procédure judiciaire.

En juillet 2014, après la fusion des communautés de communes, les élus ont fait le choix d'inscrire la Culture au titre de leurs compétences.

La Communauté de communes élabore un projet culturel de qualité, soutenu par l'Etat (DRAC), la Région et le Département, autour de trois axes :

- Spectacle vivant,
- Éducation culturelle et artistique,
- Valorisation et animation du réseau des musées de territoire de l'Hérault et du patrimoine local

Ce projet culturel se construit sur la base d'un travail de fond avec les partenaires artistiques, les acteurs culturels du territoire : comité de spectateurs, bibliothèques/médiathèques, associations, et en y impliquant les acteurs économiques du territoire. Il constitue un facteur d'attractivité pour l'installation de nouvelles populations.

Elisabeth DAUZAT
Vice-Présidente en charge
de la Culture et du Patrimoine
Adjointe au maire de Quarante

La programmation :

- Des spectacles professionnels accessibles à tous les publics, dans une dynamique de réseau
- Une orientation vers le jeune public. Le partenariat avec le service enfance/jeunesse communautaire (sensibilisation dans les centres de loisirs) donne de la valeur ajoutée à l'offre proposée.

La politique de médiation du patrimoine

- L'objectif est de faire découvrir notre patrimoine :
  - grâce au Service Educatif du Patrimoine, en collaboration avec le Rectorat
  - autour d'un Réseau de sites et musées mis en place par le Département
  - conférences, expositions et journées

En 2014, les activités du Service CULTURE & PATRIMOINE auront rassemblé près de 15 000 personnes (il convient de ramener ce chiffre à la population du territoire constitué de 17 villages et de plus de 17 000 habitants).

Une saison culturelle réussie !

Théâtre, concerts, cirque, spectacles Jeune public, conférences, journées découverte...

chaque année, la communauté de communes vous propose une programmation culturelle et patrimoniale riche et variée à découvrir sur l'ensemble du territoire. Soutenue par le conseil départemental de l'Hérault, elle a pour ambition de développer d'une part la diffusion de spectacles vivants sur notre territoire et d'autre part la mise en valeur de son patrimoine et de son Histoire.

Pour répondre à ces objectifs, de multiples collaborations sont engagées : des partenariats artistiques (Théâtre sortieOuest, Pôle national du Cirque Languedoc-Roussillon, Ecole de musique Intercommunale...) mais également avec des établissements scolaires, des associations caritatives, des bibliothèques et médiathèques, des centres de loisirs ainsi qu'avec de nombreuses associations locales.

Ces collaborations réussies sont le fruit du travail mené depuis plusieurs années et expliquent sans aucun doute le nombre toujours plus important de spectateurs présents lors des manifestations.

Une saison s'achève et déjà une autre se prépare... Vous pourrez découvrir notre prochaine programmation au mois de septembre, avec de nouvelles collaborations et de belles surprises !

Un service éducatif attractif

La communauté de communes bénéficie d'un service éducatif du patrimoine : le Service éducatif Canal du Midi. Il a pour but de proposer des animations pédagogiques transdisciplinaires et pluridisciplinaires sur les nombreuses richesses du patrimoine local. Elles sont adaptables à tous types de publics (scolaires, centres de loisirs, universitaires, publics empêchés...). Depuis 2014, les animations et le transport sont offerts à toutes les écoles de la communauté de communes.

Le service éducatif participe également à des dispositifs nationaux. Cet été, dans le cadre du dispositif Les Portes du temps, il accueillera du 20 au 24 juillet un projet artistique autour du Canal du Midi, du personnage de Pierre-Paul Riquet et du patrimoine de la communauté de communes (en partenariat avec le réseau des musées de territoire du département). Les enfants inscrits dans les centres de loisirs de Puisserguier et de Cessenon-sur-Orb pourront y participer.

La restitution est ouverte à tous, le jeudi 23 juillet sur le Port de Capestang. A cette occasion, en partenariat avec le Trait d'Union Creissanais vous pourrez assister à la projection inédite du film de Jean Périssé « *La fabuleuse histoire de Monsieur Riquet, créateur du Canal du Midi* » racontée par le célèbre comédien Bernard Le Coq.

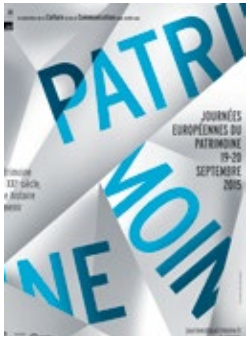

Journées européennes du Patrimoine 2015 : les 19 et 20 septembre dans votre territoire

Dans le cadre de la programmation culturelle, la communauté de communes coordonne les Journées européennes du patrimoine. Pour la 32e édition, il vous proposera un voyage, de village en village à l'aide d'un passeport découverte.

Pour 4 lieux visités, une place de spectacle sera à choisir dans la saison culturelle 2015-2016. A cette occasion, la communauté de communes lancera son application intitulée « Destination patrimoine ». Le photographe Melkan Bassil travaille actuellement à la réalisation d'un reportage photographique sur le territoire. Une exposition présentera son travail les 19-20 septembre à l'office de tourisme du Canal du Midi et le 12 septembre au chateau de Seriège pour la présentation de la saison. Le week-end débutera le vendredi 18 septembre à l'Abbatiale de Fontcaude à Cazedarnes, avec le concert *Aire y Fuego* (10e Festival, Les troubadours chantent l'art roman en Languedoc-Roussillon).

Le Réseau des Musées de territoire s'agrandit

A travers le réseau des musées de territoire du département, le service patrimoine soutient les associations et sites labélisés de la communauté de communes : l'ACAP (Association Culturelle Archéologique et Paléontologique de l'Ouest Biterrois) avec le Musée archéologique et paléontologique de Cruzy, l'ARESP (Association de Recherche, d'Etudes et de Sauvegarde des patrimoines) avec le Château médiéval de Puisserguier, le Foyer rural et Château de Capestang ainsi que le Service éducatif Canal du Midi sur le Port de Capestang. La communauté de communes accueille également depuis janvier 2015, Les MémoiRes de Puisserguier avec l'Ecomusée de la vie d'autrefois qui se trouve dans l'ancienne école du village. Plusieurs actions sont menées en collaboration. En mai dernier, les sites ont accueillis lors de la Nuit Européenne des musées la restitution de plusieurs projets pédagogiques.

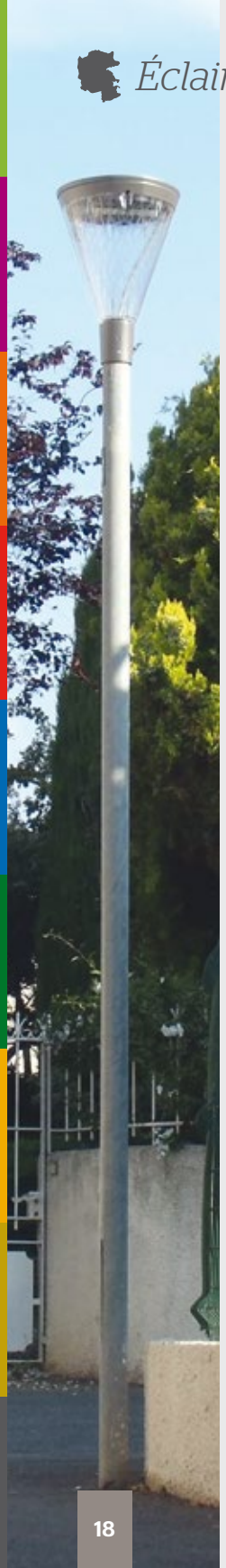

Depuis 2012, la Communauté de communes Canal Lirou avait confié, la gestion de l'éclairage public à la société Citéos Somedep (marche public de 8 ans).

Ce marché couvre l'ensemble des problématiques liées au fonctionnement de l'éclairage public au travers de 3 actions principales : sécuriser électriquement le parc, assurer les dépannages et l'entretien, rénover les luminaires. Il est par ailleurs assorti, pour l'entreprise, d'engagements de performance énergétique.
Pour atteindre cet objectif, l'entreprise a plusieurs leviers d'action : assurer un suivi rigoureux des consommations, remplacer les sources lumineuses en fin de vie afin d'éviter les surtensions et orienter les investissements vers des équipements moins énergivores.

Les investissements sont, bien entendu, la principale source d'économie d'énergie. Depuis le début du contrat, les luminaires les plus vétustes et les plus énergivores ont été remplacés par des équipements consommant en moyenne 20% d'énergie en moins. Par ailleurs, des dispositifs permettent de réduire la puissance d'éclairement de 30% pendant les heures creuses de la nuit. En moyenne, un luminaire remplacé ou équipé de réducteur de puissance consomme près de 30% d'énergie en moins.

A ce jour, près de 200 luminaires ont été rénovés et 600 (soit 20% du parc) ont été équipés de dispositifs de réduction de puissance.
Enfin, la Communauté choisit, pour la rénovation des quartiers résidentiels, d'investir dans des luminaires de technologie Leds (durée de vie 3 fois plus longue pour 2 fois moins d'énergie consommée).

A l'issue du contrat, près de 25% du parc aura été rénové et la réduction de la consommation énergétique des 3.000 foyers de la Communauté sera de 10% (soit environ 30% sur les installations traitées).

Lors de la fusion, les Elus Communautaires, constatant la pertinence d'une telle mutualisation tant sur les économies qu'on pouvait réaliser à termes et la garantie d'un parc « Eclairage Public » répondant en permanence aux exigences de normes sécuritaires, ont choisi de garder cette compétence et ainsi de l'étendre à l'ensemble du territoire. Un appel d'offre va donc être lancé dans les prochains mois pour mettre en place ce service sur l'ex territoire Saint Chinianais ; le marché en cours sur l'ex territoire Canal Lirou reste, quant à lui, valide jusqu'à son terme, soit septembre 2020.

Bruno BARTHES
Vice-Président en charge de l'Eclairage Public
Maire de Creissan

Présentation de la Zone d'Activité Économique Intercommunale « La Rouquette »

Située sur la commune de Puisserguier, le long de la D612 unique route reliant le Tarn à la Méditerranée et desservant les Hauts Cantons et l'arrière-pays, la ZAE « La Rouquette » jouit d'un cadre géographique privilégié. Implantée au milieu des vignes et aux portes du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, cet espace dédié au développement économique possède tous les atouts pour accueillir diverses entreprises.

Superficie :
La zone d'activité possède une surface totale de 3.8 hectares et se compose de 9 LOTS à commercialiser d'une superficie moyenne de 2 000 m² chacun.

Vocation :
Activités artisanales, commerciales, de bureaux ou de service.

Equipements :
- Electricité
- Eau potable
- Réseaux d'évacuation
- ADSL
- Eclairage public
- Vidéo protection

Services à proximité :
- Commerces de proximité et moyenne surface
- Sociétés de services
- Artisans
- Domaines viticoles...

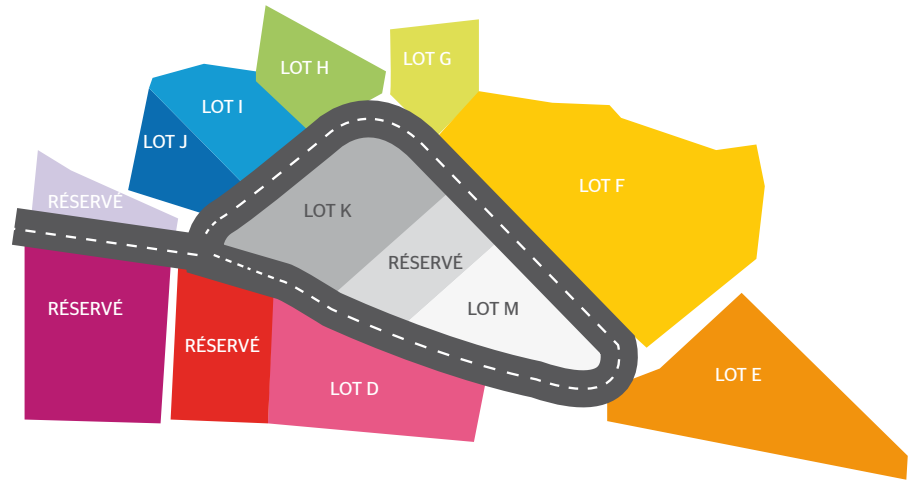

Accessibilité :
A 20 km des autoroutes A9 et A75
A 30 km de l'autoroute A61
A 15 km de la gare de Béziers (TGV, RER, Fret)
A 85 km de Castres, 85 km de Montpellier, 160 km de Toulouse et 140 km de l'Espagne.

Contact :
Communauté de communes Canal-Lirou St Chinianais
Service Développement économique
1 Allée du Languedoc - 34620 Puisserguier
Contact : Manon Malartre, chargée de mission développement économique
Tél. 04 67 93 89 54
m.malartre@cc-canal-lirou.fr

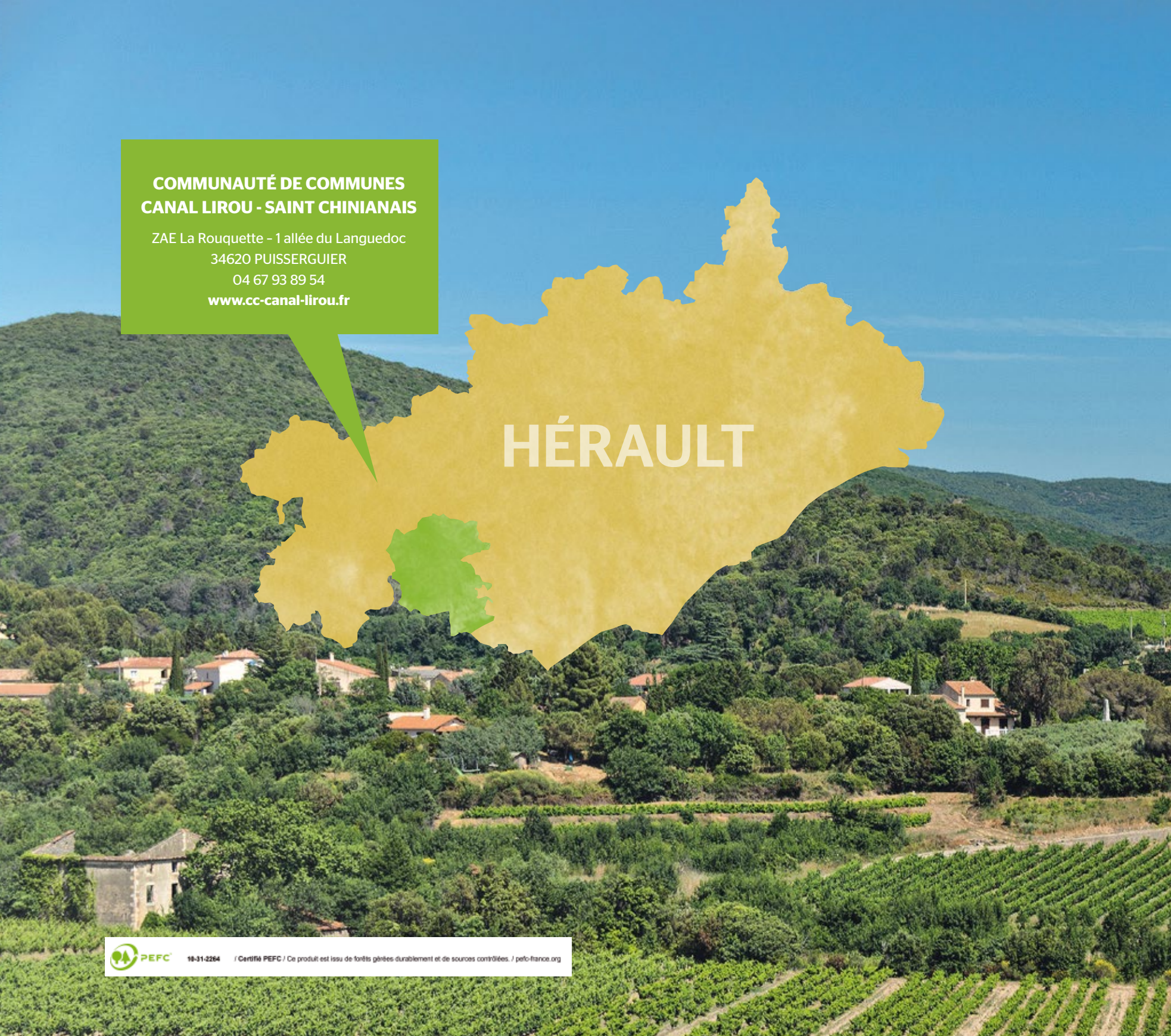

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CANAL LIROU - SAINT CHINIANAIS

ZAE La Rouquette – 1 allée du Languedoc
34620 PUISSERGUIER
04 67 93 89 54
www.cc-canal-lirou.fr

PEFC 10-31-2264 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org